



Maternelle
 Elémentaire
Niveau scolaire 2024-2025 :

**ACCUEIL DE LOISIRS CHARLIE CHAPLIN
ANNEE SCOLAIRE 2024 / 2025**

L'enfant :

Nom et prénom de l'enfant :
Date de naissance : Classe 2024/2025 :
Adresse de l'enfant :
.....

Les responsables légaux :

Nom et prénom :
Lien avec l'enfant : mère père autre : précisez :
Adresse :
(si différente de l'enfant)
🏠 Domicile :
📞 Portable :
🏢 Travail :
✉ Mail :

Nom et prénom :
Lien avec l'enfant : mère père autre : précisez :
Adresse :
(si différente de l'enfant)
🏠 Domicile :
📞 Portable :
🏢 Travail :
✉ Mail :

ASSURANCE EXTRASCOLAIRE :

- Autorise mon enfant à participer aux activités physiques et sportives Oui Non
- Autorise mon enfant à participer aux baignades surveillées : Oui Non
- Autorisation de transport en véhicule de service et car de location Oui Non
- Autorisation de photographie et de prise vidéo ainsi que la publication éventuelle sur les supports municipaux (autorisation valable pour l'année scolaire) Oui Non

FACTURATION :

- VERT LE PETIT ECHARCON VERT LE GRAND CSE DE ARIANEGROUP
- FONTENAY LE VICOMTE EXTERIEUR : précisez commune



Les autres personnes autorisées à venir chercher l'enfant :

Les personnes doivent être munies d'une pièce d'identité

Nom et prénom

Lien avec l'enfant.....

A contacter en cas d'urgence ☎.....

Autorisé à la reprise de l'enfant

Nom et prénom

Lien avec l'enfant.....

A contacter en cas d'urgence ☎.....

Autorisé à la reprise de l'enfant

*Les demandes ponctuelles doivent faire l'objet d'une demande écrite par mail à l'adresse suivante :
periscolaire@vertlepetit.fr*

Je soussigné(e) : déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Charlie Chaplin.

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur cette fiche et m'engage à communiquer toute modification en Mairie.

Fait à le

Signatures des responsables légaux :

Documents à fournir :

- Fiche sanitaire de liaison
- Fiche de renseignements ici présente
- Attestation d'assurance

Afin de calculer le quotient familial : la famille est invitée à fournir pour chaque année civile (*avant le 15 novembre pour l'année à venir*) :

- les avis d'imposition du foyer sur les revenus de l'année N-1 (*Ex : avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 pour le calcul du quotient familial 2024*)
- un relevé sur 3 mois des prestations familiales (*à défaut une attestation sur l'honneur de non versement*)
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Tout dossier incomplet sera refusé.

FACTURATION :

- VERT LE PETIT
- ECHARCON
- VERT LE GRAND
- CSE DE ARIANEGROUP
- FONTENAY LE VICOMTE
- EXTERIEUR : précisez commune